

Image not found or type unknown



Durée retour garantie sav blouson moto

Par **pargaud**, le **16/05/2012** à **16:30**

Bonjour,rrnrJ'ai acheté un blouson moto cuir dans une grande enseigne française (magasin) il y a deux mois environ. La fermeture éclair ne tenant pas, j'ai ramené aussitôt le blouson en magasin, et il a été renvoyé en Italie chez le fabricant ALPINESTAR.rnCela fais un mois et demi maintenant, et le magasin n'a aucune date à me fournir pour le retour.rnrnExiste-t'il un délai légal pour les retours SAV ? Puis-je faire marcher la garantie vice caché et demander au commerçant la restitution de la somme ?rnrnMerci.